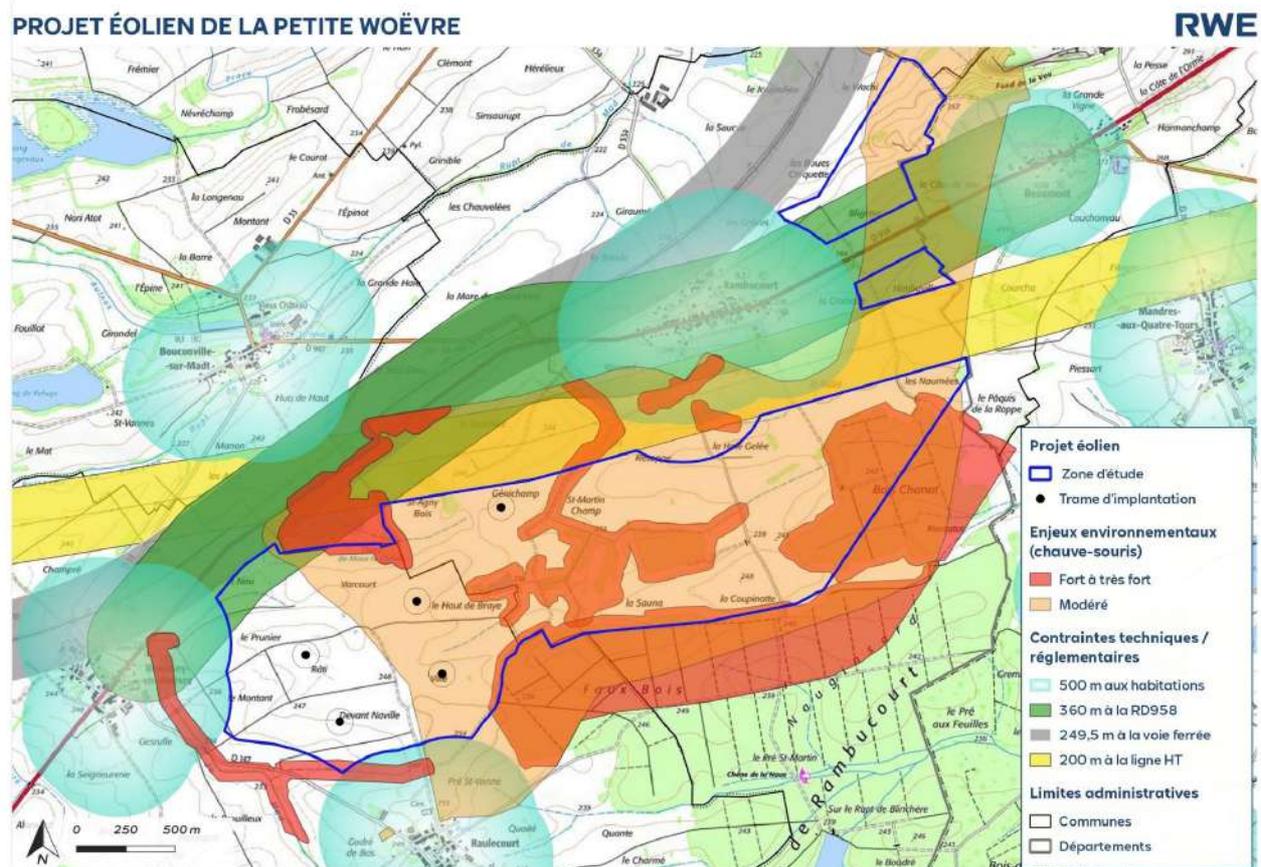


RWE

Projet éolien de la Petite Woëvre à Broussey-Raulecourt & Rambucourt

La trame d'implantation du projet

L'implantation finale du parc sera de 5 éoliennes de 200 mètres de hauteur maximale en bout de pale, ayant chacune une puissance nominale de 5,7 MW. Les éoliennes sont implantées en considération des enjeux paysagers et environnementaux identifiés, et des contraintes techniques du site telles que les distances d'éloignement aux infrastructures existantes (habitations, routes départementales, canalisation de gaz, etc.).



5 éoliennes
avec une hauteur en bout de
pale de 200 mètres



850 m
de distance minimale
aux habitations



23 700 t
de CO₂ évitées par rapport
à une centrale à gaz



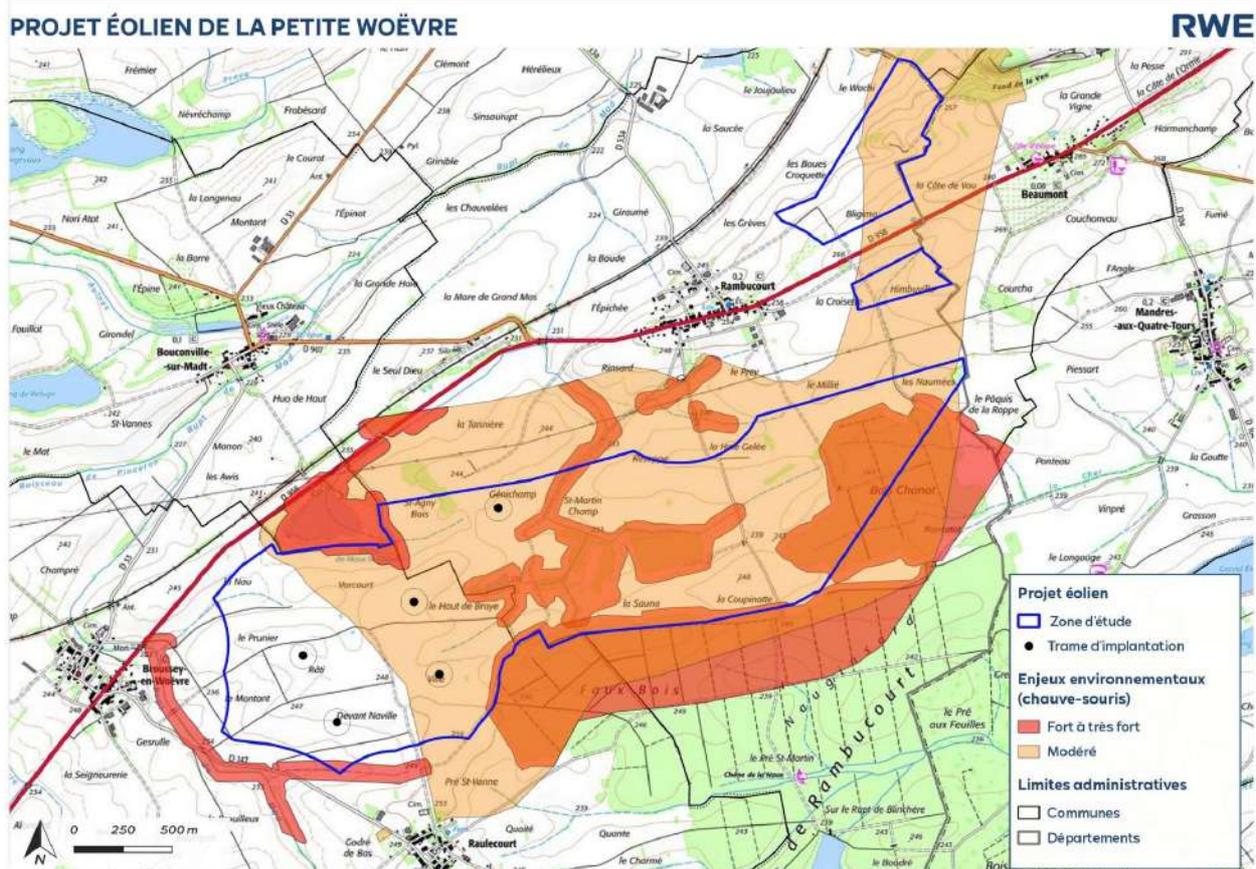
petitewoevre.projet-eolien.com

RWE

Projet éolien de la Petite Woëvre à Broussey-Raulecourt & Rambucourt

La trame d'implantation du projet

L'implantation finale du parc sera de 5 éoliennes de 200 mètres de hauteur maximale en bout de pale, ayant chacune une puissance nominale de 5,7 MW. 4 éoliennes se situent sur Broussey-Raulecourt et 1 autre sur Rambucourt. Les deux communes sont aussi concernées pour leurs chemins ruraux, qui devront être utilisés pour l'acheminement des éléments des éoliennes et la maintenance pendant l'exploitation.



5 éoliennes
avec une hauteur en bout de
pale de 200 mètres



850 m
de distance minimale
aux habitations



10 600 foyers
alimentés en électricité par
le parc



petitewoevre.projet-eolien.com

L'état initial naturaliste

Cette étude a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel sur la zone et qui sont susceptibles d'être affectés par le projet. Elle a été réalisée par des écologues du bureau d'études indépendant ENVOL Environnement.

Avifaune (oiseaux)

Pendant un an, les écologues ont recensé les espèces d'oiseaux présentes sur la zone d'étude. Ces observations ont été menées durant un cycle biologique complet (migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage), avec une trentaine de sorties réalisées. Un panneau spécifique présente l'état initial de l'avifaune.

Chiroptères (chauves-souris)

Au travers de plusieurs expertises, dont la mise en place de micros sur le mât de mesure durant 245 nuits, les inventaires traduisent que les secteurs humides et arborés concentrent l'essentiel de l'activité chiroptérologique. Les enjeux principaux correspondent aux périodes de mise-bas et de transit automnal en raison de l'activité de la **Pipistrelle commune** qui a été l'espèce la plus détectée au cours de l'étude.

Flore

Parmi les espèces de flore observées dans l'aire d'étude, aucune n'est protégée ou d'intérêt patrimonial. Trois espèces exotiques envahissantes ont été observées : le Robinier faux-acacia au nord-est, la Vergerette annuelle au centre de la zone d'étude et la **Renouée du Japon** à l'ouest de la zone d'étude.



Pipistrelle Commune
© Drahrkrub



Renouée du Japon
© Harum Koh

Une fois l'état initial réalisé, et les impacts bruts identifiés, des mesures dites "ERC" (Eviter, Réduire, Compenser) sont établies.

Voici quelques exemples non exhaustifs de mesures prises sur le projet éolien de la Petite Woëvre :



Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités écologiques



Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chauves-souris



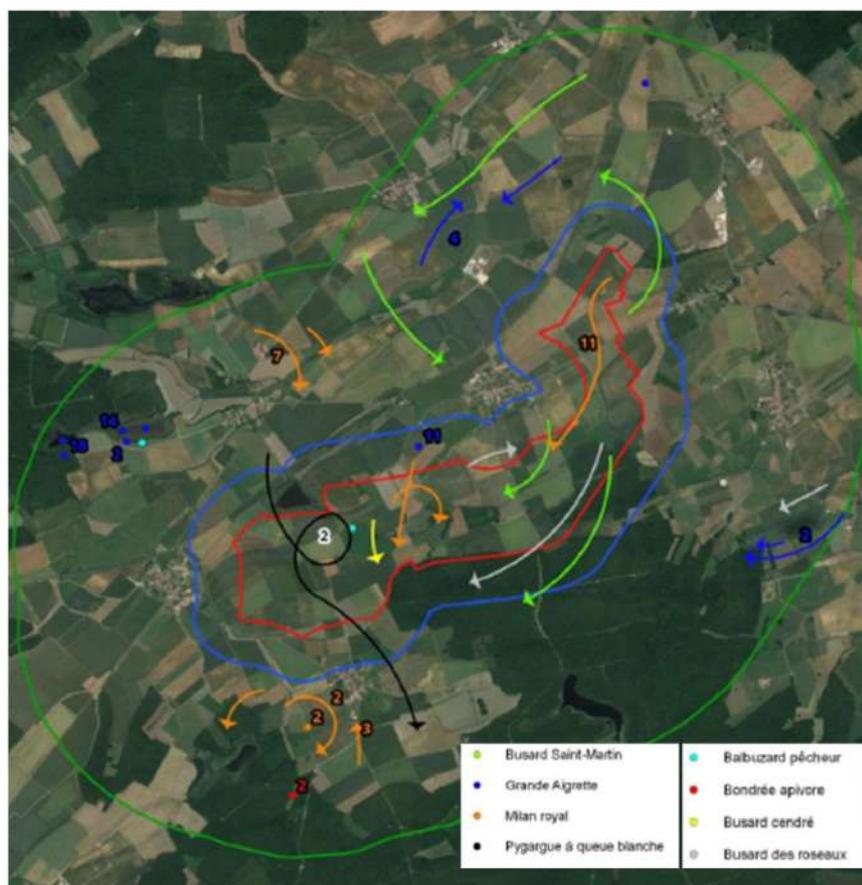
Dispositif permettant de réduire l'attractivité des plateformes des éoliennes pour l'avifaune (ex : fauche)

Une fois les mesures ERC considérées, les impacts bruts sont réévalués pour obtenir les impacts résiduels. L'objectif est d'obtenir un projet avec le moins d'impacts résiduels possibles.

Zoom sur l'étude avifaune (oiseaux)

De l'été 2022 à l'été 2023, le bureau d'études ENVOL Environnement a réalisé 36 sorties d'observations afin d'établir un inventaire des espèces présentes sur le site.

ENVOL Environnement a notamment recensé des espèces dites patrimoniales, comme l'*Alouette des champs*, le Tarier pâtre ou le Bruant jaune. Certains rapaces fréquentent également la zone de projet, dont le *Pygargue à queue blanche*, le *Milan royal* ou encore des busards. D'autres espèces survolent la zone, comme la *Cigogne noire* ou la *Grue cendrée*. La zone de projet constitue également une zone de halte pour cette dernière, notamment en période postnuptiale (août à novembre).



Cartographie des rapaces et voiliers patrimoniaux en période postnuptiale



Milan royal



Alouette des champs



Pygargue à queue blanche

Quel impact pour la Grue cendrée ?

Les cas de collision entre la Grue cendrée et les éoliennes sont rares : 34 cas de mortalité ont été recensés depuis 1986 en Europe et aucun en France, selon les données de Tobias Dürr, reconnues par les services instructeurs et la communauté scientifique. Afin de limiter tout risque, différentes mesures seront mises en place :

- implantation parallèle aux axes de migration ;
- limitation de l'emprise du parc dans l'espace ;
- bridage spécifique des éoliennes sur les périodes à risque pour l'espèce, notamment lors des migrations, et lors de conditions météorologiques particulières (brouillard).

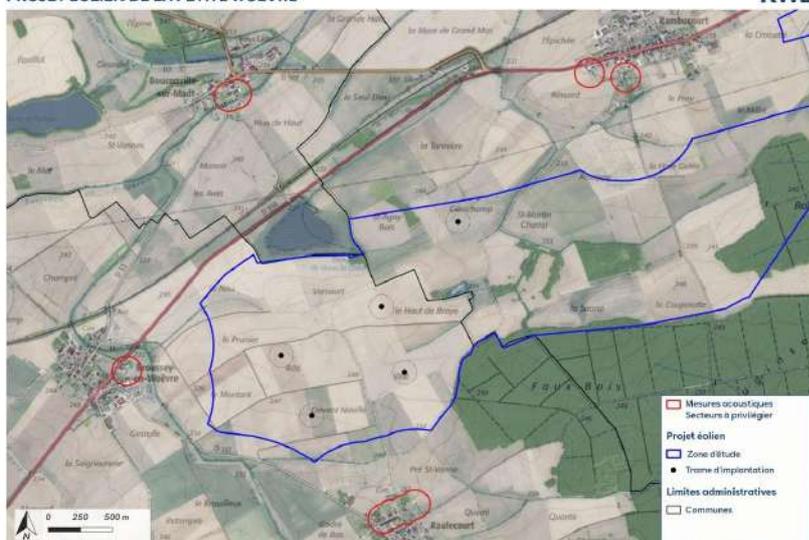


Grue cendrée

L'étude acoustique

Au cours du mois d'avril 2024, le bureau d'études spécialisé VENATHEC installera des sonomètres dans les zones d'habitations les plus proches. Les données mesurées seront ensuite corrélées avec les mesures de vents afin de modéliser numériquement le bruit induit par les éoliennes.

PROJET ÉOLIEN DE LA PETITE WOËVRE



Carte des points d'écoute à privilégier



Les éoliennes font-elles du bruit ?

La réglementation impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

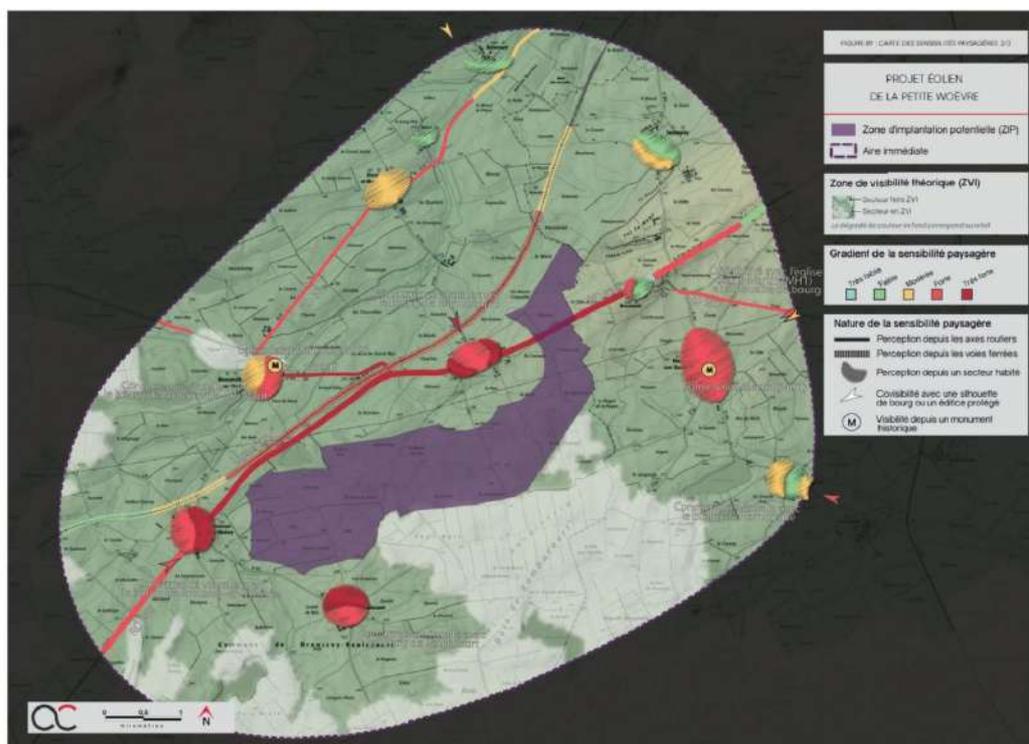
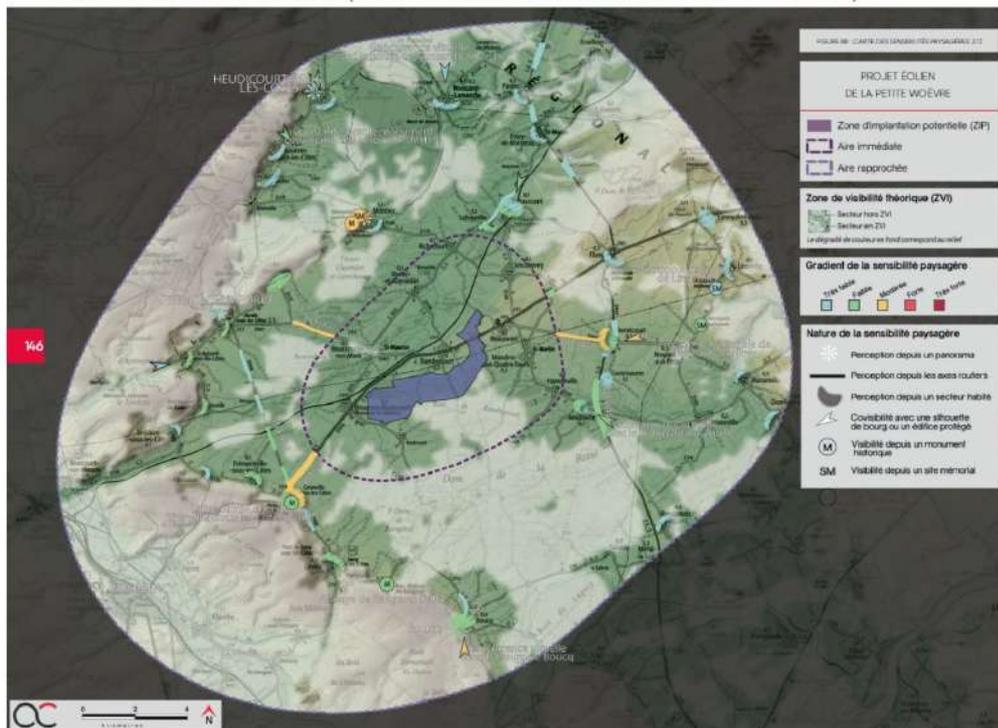
Un plan de bridage (freinage ou arrêt des éoliennes à certaines périodes de l'année) sera mis en place durant l'exploitation afin de respecter les seuils réglementaires en toutes circonstances. Un contrôle sera réalisé après la construction du parc, et des plans de bridage supplémentaires seront prescrits si les écoutes montrent des dépassements des normes réglementaires.

Les éoliennes émettent également des sons inaudibles par l'oreille humaine (< 20 Hz), aussi appelés infrasons. Selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), les infrasons émis par les éoliennes sont suffisamment faibles pour ne pas constituer une gêne ou un danger pour la santé. A titre de comparaison, les infrasons émis par notre organisme (battements du cœur ou respiration) et transmis à notre oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes.

L'étude paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Sillage (anciennement Couasnon). Elle analyse d'abord l'état initial dans lequel s'inscrit le projet. Ce diagnostic paysager considère **trois échelles** correspondant chacune à des perceptions différentes :

- L'aire d'étude éloignée (environ 20 à 30 km autour de la zone étudiée) ;
- L'aire d'étude rapprochée (environ 10 à 15 km autour de la zone étudiée) ;
- L'aire d'étude immédiate (environ 3 à 5 km autour de la zone étudiée).

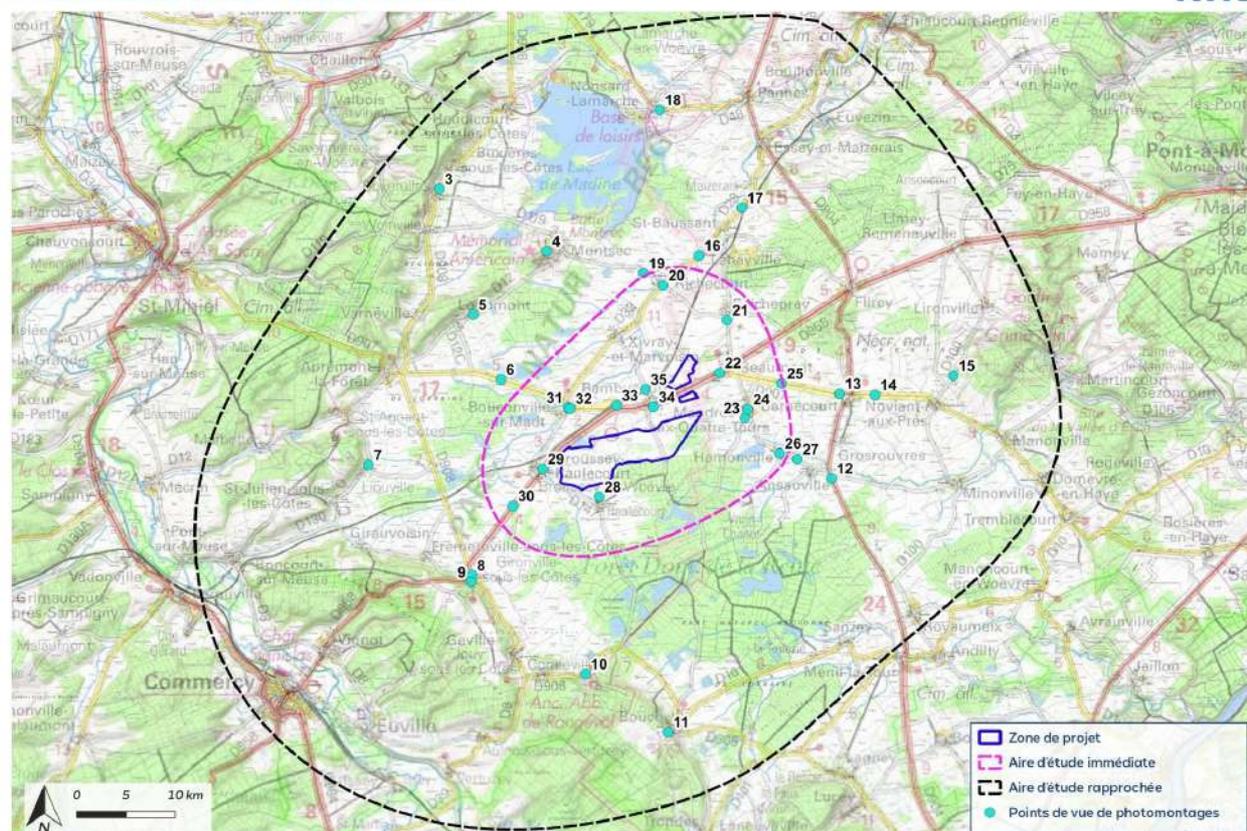


Zoom sur les photomontages

Des photomontages (simulations de l'impact visuel des éoliennes) seront réalisés depuis des points de vue notoires, afin d'estimer la visibilité du parc. Ces photomontages et leur analyse entreront en compte dans le choix de l'implantation finale, et permettront d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact visuel. Une sélection sera présentée sur le site Internet du projet dès qu'ils seront disponibles : petitewoevre.projet-eolien.com.

PROJET ÉOLIEN DE LA PETITE WOËVRE

RWE



Atelier de concertation

Le bureau d'études Sillage a déterminé 35 points de vue notoires depuis lesquels réaliser les photomontages. Lors d'un atelier de concertation à Rambucourt en 2023, les participants ont sélectionné 3 points de vue supplémentaires à ajouter à l'étude, ayant une valeur paysagère pour les habitants :

- chemin de randonnée en bordure de la zone de projet ;
- chemin en lisière de la forêt de Rambucourt ;
- habitations et axes de communication proches de la zone d'étude.



Les retombées pour le territoire

Mesures d'accompagnement

Non réglementaires, les mesures d'accompagnement ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants des communes de Rambucourt et Broussey-Raulecourt. Les mesures seront définies en concertation avec les élus. Elles seront mises en place volontairement par RWE si le parc est construit. Voici quelques exemples :

Bourse aux arbres

RWE peut proposer de mettre à disposition gratuite des arbres en pépinière pour les habitants de Rambucourt et Broussey-Raulecourt. Cette mesure contribuerait à entretenir les espaces verts autour des villages, des hameaux et des fermes isolées. Elle favoriserait également la biodiversité, en permettant notamment aux oiseaux et aux chauves-souris de se nourrir.



Enfouissement des réseaux aériens

Afin de minimiser les impacts visuels sur le bourg de Rambucourt et le bourg de Broussey-Raulecourt, une aide à l'enfouissement des réseaux aériens (téléphonie, électricité) pourrait être prévue.



Exemple : photomontage de l'enfouissement des réseaux sur une commune

© Google Street View

Offre d'électricité locale

RWE prévoit de réduire le tarif d'électricité des habitants de Broussey-Raulecourt et Rambucourt en souscrivant un contrat avec notre partenaire. Une réduction de la facture d'électricité sera proposée par RWE. Pour un parc de 28,5 MW, le montant peut aller jusqu'à 570€/an, pendant 5 ans.

Retombées fiscales

Le tableau ci-dessous présente une simulation réalisée en octobre 2023 sur la base des dispositions fiscales de 2023 pour 1 éolienne d'une puissance unitaire de 4,4 MW ou de 5,7 MW :

Collectivités	Retombées fiscales 1 éolienne de 4,4 MW	Retombées fiscales 1 éolienne de 5,7 MW
Commune d'implantation	9 300 €	12 000 €
Communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre	19 400 €	25 100 €
Département de la Meuse	12 100 €	15 600 €

Quelles mesures à Rambucourt et Broussey-Raulecourt ?

Voici une liste de propositions de mesures en lien avec le projet, bénéficiant au territoire. Votez à l'aide des gommettes pour les mesures les plus importantes selon vous.

Le choix final sera avec les élus de Rambucourt et Broussey-Raulecourt.



Installation de
panneaux de
sensibilisation aux
risques sous les
éoliennes



Plantation d'arbres ou
de haies en fond de
jardin



Restauration
écologique des
étangs, cours d'eau



Subventions de travaux
ou achats des riverains en
lien avec les économies
d'énergie ou les énergies
renouvelables



Aménagements et/ou
création d'un territoire
favorable à la biodiversité
(arboretum, plantation
mellifère, etc.)



Aménagement d'un
sentier de randonnée
dans la zone Natura
2000



Participation à la
rénovation du
patrimoine local



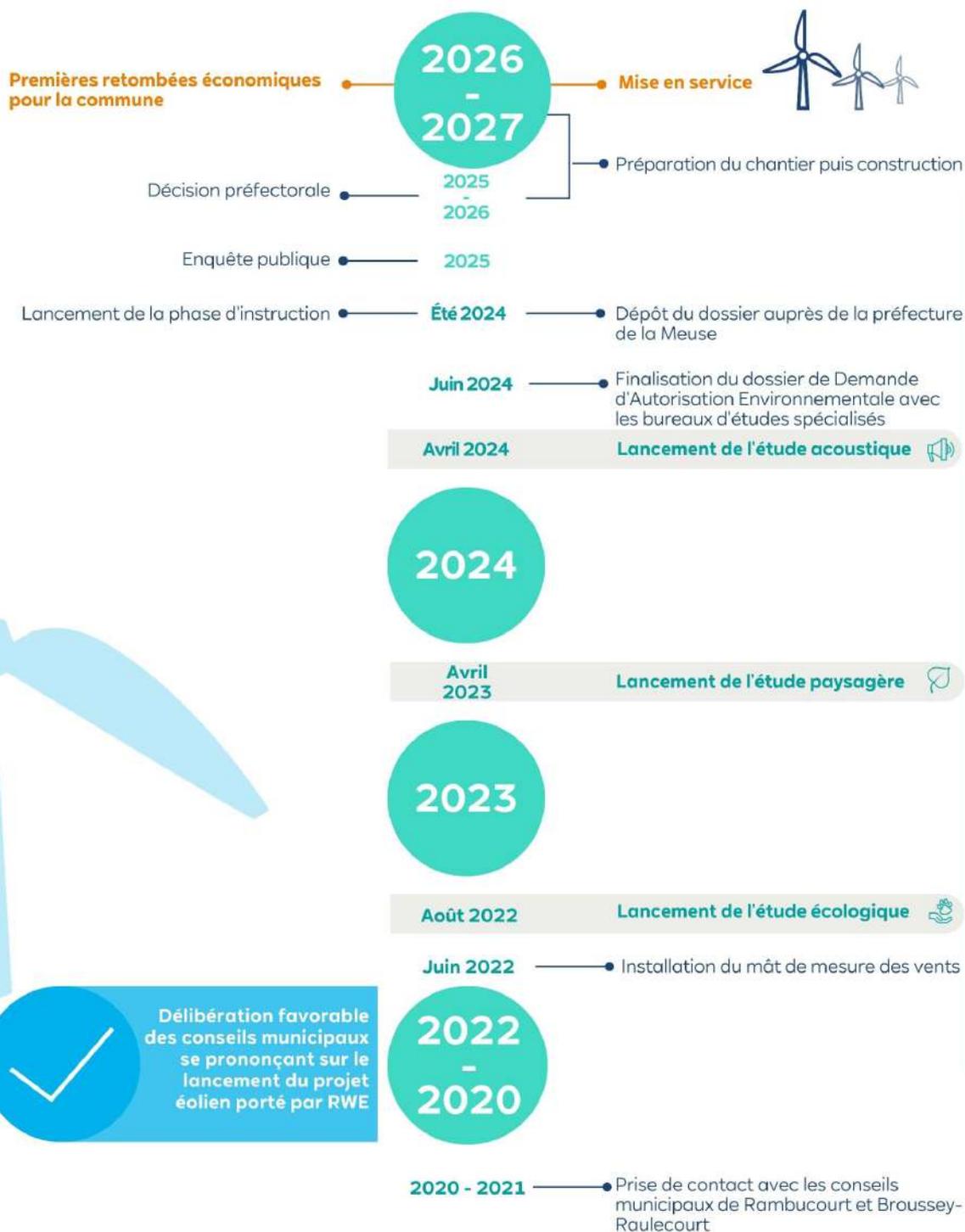
Mise à disposition de
vélos électriques
partagés (mairies ou
café de Rambucourt)



Création d'un
parcours vélo autour
des étangs et jusqu'au
parc éolien

RWE

Les acteurs et les étapes du projet



État, Administrations,
Collectivités locales

RWE Renouvelables
France